

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

1911

n°

158

A

M. Hautier

OBJET :

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'œuvres gravées qui font l'objet de votre communication du 9 de cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pour être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veillez agréer, M. Hautier, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,



Mesieur

M^{me}

Les six tableaux de
l'histoire de l'enfant
prodigue
pour la somme de 500 francs

Hautier Rue Scarpon 13

Tralles

le 9 Décembre 1905

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

Bruxelles, le 20^{avril} 1905

N^o 5031/108.

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission Directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, des gravures qui font l'objet de votre communication du 9 courant.

Les ouvrages que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourront être retirés au Palais des beaux-arts, rue du Musée n^o 9 contre la remise d'un récépissé.

Truivy agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire,
M. de ...

Peux mes Am. Salomon
Hauter

Monsieur Hauter,
53. Rue Scarron